

# Décision n° 46 NOM du 20 février 1989

Le Président de la République,

Vu l'article 56 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance no 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, et notamment ses articles 1<sup>er</sup> et 8 ;

Vu la décision en date du 24 février 1980 par laquelle il a nommé un membre du Conseil constitutionnel,

Décide :

Article unique :

M. Maurice FAURE est nommé membre du Conseil constitutionnel, en remplacement de M. Georges VEDEL.

Fait à Paris, le 20 février 1989,

François Mitterrand.

Journal officiel du 23 février 1989, p. 2479

Recueil, p. 134